

DÉPÊCHE - Lundi 10 mars 2025 - 18:51

Secteur associatif sanitaire et médico-social: appel intersyndical à la mobilisation le 1er avril

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #hôpital #clinique #Espic #Ehpad #handicap #soins à domicile #mouvement social #finances #rémunération #ressources humaines #accès aux soins

PARIS, 10 mars 2025 (APMnews) - Un appel à la grève et à manifester mardi 1er avril est lancé par les fédérations de la santé et de l'action sociale CFE-CGC, CGT, CFDT, FO et SUD pour réclamer des moyens et des revalorisations salariales dans le champ sanitaire et médico-social associatif, ont annoncé ces dernières dans un communiqué.

Ces organisations font le "constat commun" d'une situation sociale "dégradée de tout le secteur de la santé et de la cohésion sociale" et de l'"austérité budgétaire qui s'aggrave et qui se traduit par des baisses de financement dans les établissements et services".

Elles déplorent le "blocage des négociations salariales dans les conventions collectives, [le] blocage du versement des 183 euros (Ségur) par nombre de départements, mais aussi par certaines ARS [agences régionales de santé]" et le non-agrément d'avenants salariaux.

Les organisations syndicales "appellent l'ensemble des salariés du secteur à se mobiliser dans l'unité la plus large" pour obtenir une "augmentation générale des salaires prenant en compte a minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans", le "versement inconditionnel des 183 euros pour toutes et tous", "le financement des établissements à hauteur des besoins" et l'amélioration des conditions de travail.

Des rassemblements et manifestations sont prévus en régions. Les syndicats ont, dans les faits, déposé un préavis de grève couvrant la période "du 31 mars au 4 avril", qui correspond à la durée de la campagne de recrutement de France Travail sur les métiers "de l'accompagnement et du soin", a précisé lundi à APMnews Pascale Guinie, membre du bureau de l'Union fédérale de l'action sociale (Ufas) CGT.

"Tout est bloqué partout, les salaires restent figés", a pointé auprès d'APMnews Franck Houlgatte, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats de la santé privée de FO.

Si, dans la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale, les organisations syndicales ne partagent pas toutes le même avis sur l'objectif d'une convention collective unique étendue (CCUE), elles s'accordent pour dire que, pendant la durée des négociations, "il faut que chaque convention collective vive" sur le plan salarial, a-t-il ajouté.

Ces négociations "tournent en rond", a regretté Franck Houlgatte, précisant que le projet des employeurs sur les classifications et les rémunérations "n'est pas accepté par les syndicats".

Ces derniers ont "posé des lignes rouges", chacun a présenté ses propositions et "nous n'avons pas de réponse" des employeurs, a abondé Pierre-Paul Seince, négociateur pour la fédération santé et action sociale de la CGT. La confédération Axxess (Nexem et la Fehap) devrait présenter une "proposition écrite" en commission paritaire mercredi 2 avril, a-t-il précisé.

Concernant le projet d'accord sur la revalorisation du travail de nuit, des dimanches et jours fériés, qui avait été rejeté en octobre 2024 par les syndicats (cf [dépêche du 10/10/2024 à 16:02](#)), les discussions sont restées

au point mort, rapportent les syndicats.

Depuis qu'une décision unilatérale, prise en janvier 2024 par Axxess, a fait l'objet d'un refus d'agrément ministériel, ses dispositions ne peuvent s'appliquer que dans le champ sanitaire, et seulement aux adhérents d'une organisation d'employeurs du champ conventionnel (cf [dépêche du 10/10/2024 à 16:02](#)).

Dans l'attente d'un comité des financeurs et... de la conférence salariale

Dans leur appel à la mobilisation, les syndicats mentionnent précisément le refus d'agrément de l'"avenant 66" de la branche de l'aide, de l'accompagnement des soins et des services à domicile, "lié à un refus catégorique des départements de financer toute augmentation tant que l'Etat ne compense pas les dépenses supplémentaires".

Contactée vendredi, Anne Cousin, directrice des relations sociales et ressources humaines réseau de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), a précisé que l'objectif de cet avenant était d'augmenter de 6 points chaque coefficient. Ce qui permettait notamment d'éviter un tassement des grilles salariales et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de niveau de rémunération infra-Smic (c'est le cas depuis la revalorisation de ce dernier, en novembre 2024).

Le coût global "en année pleine a été estimé à 56,6 millions d'euros pour les financeurs publics", a chiffré Anne Cousin, pointant la contradiction entre le non-agrément de l'avenant et "l'injonction de l'Etat de mettre les grilles de rémunération au niveau du Smic".

Sollicitée, l'association Départements de France a confirmé à APMnews que sa direction des finances "a émis un avis défavorable en commission nationale d'agrément, au motif que cette mesure n'avait pas fait l'objet d'une concertation préalable avec l'Etat, en particulier le ministère des solidarités, au sein du comité des financeurs, comme elle aurait dû l'être compte tenu de son impact financier".

Cette position "ne remet toutefois pas en cause l'avenant, mais vise uniquement à s'assurer de sa soutenabilité financière", a précisé Départements de France.

Dans un communiqué diffusé mercredi, l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) a dénoncé ce refus d'agrément "qui pénalise directement les professionnels et compromet encore un peu plus la qualité des services rendus aux personnes âgées". Elle appelle "les pouvoirs publics à reconsidérer cette décision".

La branche n'a pas l'intention "de passer une année blanche du point de vue salarial", a assuré Anne Cousin auprès d'APMnews, précisant que le sujet serait abordé en commission paritaire de négociation, mercredi.

La représentante de l'UNA pointe les "injonctions paradoxales" nées des tensions entre l'Etat et les départements sur le financement du secteur médico-social associatif (cf [dépêche du 10/09/2024 à 18:49](#)). L'attractivité du secteur en pâtit, comme les usagers qui peuvent être amenés à compenser les sous-financements par une augmentation de leur reste à charge, a-t-elle déploré.

Une perspective pourrait s'annoncer positive dans ce sens avec la tenue "prochaine" d'un comité des financeurs rassemblant les représentants de l'Etat et des départements, a-t-elle projeté.

Anne Cousin a par ailleurs fait observer qu'un arrêté paru fin 2024 a nommé "quatre nouveaux représentants des départements", dont Olivier Richefou (président de la Mayenne et président de la commission autonomie de Départements de France), à la commission nationale d'agrément des accords collectifs du champ associatif médico-social.

"Alors que les départements ne siégeaient plus" dans cette commission, "ils sont de nouveau représentés", a-t-elle relevé.

Autre échéance décisive attendue par les acteurs du champ associatif médico-social: la conférence salariale annuelle qui, sous l'égide de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), fixe l'évolution de la masse salariale. Alors qu'elle se tient habituellement en février, "nous n'avons pas encore de date", a pointé Pierre-Paul Seince.

mlb/nc/APMnews

[MLB0SSQW5I]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2025 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=421047&idmail=.O.vrMVZv5jvCqE0uGjh8cyRbI9_nwNZCVbh6U8DIMPvdfwOSpU4VzPwVVHAlq_qsnubrGWVu3_P0rBZV-jcCsiKkJBjAyk0cn7fBx3Bh290E1EtvX2H1WXRThpVg8WvG0diSsh1MHjwn7cphavPBr12ugNfap6KrhZLRUXoro31u2RYzkPrq_BE3xHlqksbZLYBysk4z5gKR0dJbOvrFHm-mVCf2JOHv766JgKxSj1pvR8R336MbdpocwAAfSNqRW7XHYes0caVTRhwj3xcmKVA..&usid=72636

Copyright Apmnews.com